

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Juin 2012.

Etaient présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD COLARD LOPEZ PERROT SALA  
Mmes BORNAND DUPRE GIVERNET JACQUEMAIN

Etaient excusés : M. SANSEIGNE (procuration à Mme DUPRE)  
M. LORET (procuration à M. BERNARD)

Etait absente : Mme PONS

Secrétaire : Mr SALA

Convocations : 2/6/2012

### **1. TARIFS CANTINE – REGLEMENTS CANTINE ET GARDERIE**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mille et un repas a réactualisé le prix du repas scolaire : tarification au 1/9/2012 : 3,22 € au lieu de 3,15 €.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas à la cantine scolaire pour l'année 2012/2013 :

Présence régulière : 5 €/repas (garderie 12 H – 14H comprise)

Présence occasionnelle : 5,50 €/repas (garderie 12H – 14 H comprise)

A partir du 3<sup>ème</sup> enfant : 3,65 €/repas (garderie 12 H – 14 H comprise)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces nouveaux tarifs.

Par ailleurs, Mr le Maire présente le règlement intérieur pour la cantine et la garderie pour la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les nouveaux règlements.

### **2. RAPPORT SUR LES DECHETS**

Mr le Maire donne lecture du rapport sur l'élimination des déchets établi par le Grand Besançon et notamment quelques chiffres clés.

Année 2011 : 53 058 tonnes de déchets dont 11 168 tonnes pour la collecte sélective et 35 773 tonnes pour les ordures ménagères. Globalement, la collecte sélective est en hausse, celle des ordures ménagères en baisse.

Côté matériel, il y a 17 bennes à ordures, un camion équipé, 3 véhicules utilitaires légers et 9 véhicules légers pour 114 150 kms parcourus.

L'opération de conteneurisation totalise 15 000 interventions.

Le SYBERT exerce la compétence traitement des déchets en totalité pour 198 communes et 228 617 habitants. 35 773 tonnes de déchets sont incinérés par les fours III et IV et 1 199 tonnes de métaux sont récupérés par les mâchefers.

Il existe 6 déchetteries sur le territoire du Grand Besançon où 29 995 tonnes sont pris en charge.

Le coût moyen de la redevance facturée est de 72,40 €/an/habitant.

A compter de Septembre 2012, la redevance incitative sera effective.

### **3. RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU**

Mr le Maire précise que le rapport sur la qualité de l'eau doit être, au préalable, approuvé par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable. Ce sujet est donc reporté à une date ultérieure.

### **4. P.L.U**

Une réunion a eu lieu dernièrement avec le Cabinet EPURE, l'Agence Foncière, l'Audab et la D.D.T.  
Une séance de travail est prévue le 27/6/2012 à 20 H 15 avant approbation du P.L.U par le Conseil Municipal.

### **5. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION**

1/Déclaration d'intention d'aliéner

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par Mes BOCQUENET-KLEBER, Notaires à BESANCON, pour un terrain

sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AC n° 250 – 389, d'une superficie de 19 a 30 et appartenant à Mme BAGHESTANI (Chemin des Pièces). La Commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

## 2/ Devis

Me le Maire informe le Conseil Municipal que deux devis ont été signés le 4/6/2012 :

- ARCHI+TECH pour une étude de faisabilité pour la construction d'un immeuble de 10 logements.  
Montant : 3.000 € HT.
- F.C.E pour une pompe, pose d'un fourreau, d'un mât et fourniture de pavés Place de la Bascule.  
Montant : 5.170 € HT.

ainsi qu'un devis signé le 31 Mai 2012 pour des travaux sylvicoles : devis ONF, a acheté du bois de la forêt communale pour un montant de 3.838,80 € HT.

## 3/ Vente amiable

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Scierie de Falletans, après accord de l'ONF, a acheté du bois de la forêt communale pour un montant de 1.140 € HT.

## 6. INDEMNITE DE CONSEIL ANNEE 2011 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr le Receveur Municipal de la Trésorerie de ST VIT a fait parvenir une proposition d'indemnité de conseil pour l'année 2011 s'élevant à 476 € 60 brut. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par deux voix pour, onze voix contre, de ne pas attribuer cette indemnité.

## 7. FEU D'ARTIFICE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le feu d'artifice de l'année dernière qui n'a pas été utilisé sera tiré le 13 Juillet en soirée.

La Boîte à rire, fournisseur du feu d'artifice, a fait parvenir un devis pour l'illumination de la Place de la Bascule d'un montant compris entre 270 € et 300 € TTC. Mr le Maire propose de passer cette commande pour l'inauguration de la place qui aura lieu le 14 Septembre 2012.

## 8. RAID SUISSE-PARIS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rallye de 160 voitures anciennes prendra le départ le 24 Août à partir de 8 H à Grandfontaine.

Il serait souhaitable que les voitures partent du parking paroissial afin d'assurer une meilleure sécurité.

## 9. CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat a été passé en 2011 pour un montant annuel (2011/2012) d'environ 1.564 €. Des produits supplémentaires ont été achetés en cours d'année pour un montant d'environ 600 €.

Il y a lieu de consulter différentes sociétés afin de passer un contrat en Septembre 2012.

## 10. SIGNALÉTIQUE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les panneaux ont été livrés. Il y a lieu de faire le point sur les emplacements prévus pour leur installation par les employés municipaux.

## 11. TONNE-FORT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté municipal a été pris pour interdire l'utilisation du tonne-fort à moins de 700 m des habitations. La Gendarmerie a été prévenue et une lettre recommandée a été envoyée à l'utilisateur.

Par ailleurs, Mr BERNARD demande quelle suite a été donnée au dépôt de terre Route de Mont. Mr le Maire précise qu'un constat d'huissier a été réalisé et qu'un courrier a été adressé à l'agriculteur.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

Mr LORET informe le Conseil que la porte de la chaufferie de l'école élémentaire est régulièrement laissée ouverte. Il y aurait lieu de changer la serrure pour davantage de sécurité.

Par ailleurs, un mobil-home installé à la Belle Etoile n'a pas fait l'objet de demande de déclaration préalable. Il y aurait lieu d'en informer le propriétaire.

Mr RETROUVEY Jérôme, présent dans l'assistance, demande que le nécessaire soit fait par le notaire afin de régler la servitude d'assainissement sur son terrain.

Séance levée à 21 H 40.

Le secrétaire,

R. SALA

Le Maire,

F. LOPEZ